

2021-2026
Procès-verbal n° 22 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 22 janvier 2024,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 68/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (9): Mmes et MM. David Aebischer, Charles de Reyff, Johan Dick, Guy-Noël Jelk, Valentine Mauron, Monica Mendez, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Alicia Schaller et Claude Schenker.

Absents (3): MM. Ibrahim Berisha, Jérémie Fonjallaz et David Ruffieux.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Camille Goy, Anne Butty Revaz, José Uldry, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: Mme et M. Vincent Haymoz, Murielle Petiot et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 21^{ème} séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

J'espère que vous avez bien passé le cap et que vous êtes plein d'énergie pour cette nouvelle année. Je vous rappelle que notre séance de ce soir est spécifiquement dédiée à la liquidation des instruments parlementaires, elle se tient que sur une seule soirée et il n'y aura pas de séance de relevée prévue. Ich stelle fest, dass der Gemeinderat heute Abend in corpore anwesend ist, was ich begrüsse, auch wenn er für diese Art von Sitzungen nicht dazu verpflichtet ist, gemäss Diskussion im Büro.

Je constate que la convocation du 11 janvier 2024, contenant l'ordre du jour de la séance de ce soir, vous a été envoyée en bonne et due forme.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Pochon Thierry (Vert·e·s). Mon intervention concerne les propositions n° 16 et 17 à l'ordre du jour, sous le point n° 9. Les co-auteur·rice·s de ces propositions demandent la requalification des objets en postulat au vu des déclarations d'irrecevabilité de la part du Bureau.

La présidente. Y a-t-il d'autres remarques par rapport à l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas.

Concernant la requalification de ces deux propositions en postulats, j'ai heureusement été prévenue quelques minutes avant le début de la séance et j'ai eu le temps d'y réfléchir. Je vous propose de d'attendre la pause afin que je puisse réunir le Bureau pour avoir son avis sur cette transformation. Je vous communiquerai ensuite la décision. Si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire, je le prie de se manifester. Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder avec l'ordre du jour.

L'ordre du jour suivant vous est proposé:

1. Communications de la présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 21 a et b de la séance du Conseil général des 11 et 12 décembre 2023;
3. Election d'un·e membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Mario Parpan;
4. Election d'un·e représentant·e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. François Yerly-Brault;
5. Détermination du Conseil général sur la validité de l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg" – rapport du Bureau;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 (2021-2026) de de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand)
Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat N° 35 (2021-2026) von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP), Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die ihn ersuchen die Modalitäten und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch) zu prüfen;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) lui demandant d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 99 (2021-2026) de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent;

9. Décision quant à la transmission:

des propositions

- n° 14 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de céder le Gîte d'Allières à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra pour un franc symbolique;
- n° 15 de Mmes Laura Zahnd, Margot Chauderna, Giulia Tognola (Vert·e·s), Leyla Seewer (PS) et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant une modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg afin d'introduire un congé menstruel;
- n° 16 de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant d'instaurer des contrats de durée indéterminée pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes;
- n° 17 de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant d'instaurer des contrats de droit public pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes;

des postulats

- n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire;
- n° 121 de Mme et MM. Véronique Grady, Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain;
- n° 122 de MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines;
- n° 123 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie;
- n° 124 de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg;
- n° 125 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'établir un programme pluriannuel pour la renaturation des espaces extérieurs de la ville et de l'ancrer dans le plan financier de la Ville;
- n° 126 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de reconsidérer le concept de livraison par camions dans la Vieille-Ville et les quartiers voisins;

- n° 127 de Mmes et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Pascal Wicht (UDC), David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Sophie Delaloye (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux habitant-e-s un bon pour une boisson lors de la fête du 1^{er} août;
10. Divers
- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 205 de Mme Margot Chauderna (Vert-e-s) relative à l'extrémisme politique et aux tags;
 - n° 211 de Mme Océane Gex (PLR) relative à la requalification du passage du Cardinal (carrefour avenue du Midi et passage du Cardinal);
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je tiens d'ores et déjà à vous informer que la séance rapprochée du 4 mars 2024 n'aura pas lieu, car nous n'aurons vraisemblablement pas de messages à traiter en février et en mars. Vous serez informés de manière officielle par courriel.
- C. A la suite de la démission du Conseil général de M. Mario Parpan, avec effet au 31 décembre 2023, Mme Sofia Fernandes a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le 29 novembre 2023. Mme Fernandes, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès pour l'exercice de votre mandat. (Applaudissements).
- D. A la suite de la démission du Conseil général de M. Lionel Tissot, avec effet au 31 décembre 2023, M. David Ruffieux a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 19 décembre 2023. M. Ruffieux, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès pour l'exercice de votre mandat. M. Ruffieux n'est pas présent, mais nous le félicitons quand même. (Applaudissements).

- E. Ich erlaube mir Sie daran zu erinnern, ihre neuen Postulate, Anträge und Fragen beim Sekretär des Generalrats abzugeben.
- F. Je vous rappelle également que, conformément à l'article 13 alinéa 2 de notre règlement, vous êtes tenus, lorsque vous prenez la parole en plenum sur un objet en relation avec un lien d'intérêt particulier, de rappeler l'existence de celui-ci.
- G. Gemäss Artikel 55 unseres Reglementes sind folgende Redezeitbeschränkungen zu beachten:
- 3 minutes pour la discussion concernant la validité de l'initiative communale et la transmission des propositions et postulats.
 - 2 minutes pour les présentations de candidatures.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions.
 - 3 minutes pour toute autre intervention.
- H. Eine Pause ist je nach Verlauf der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen.

2. Approbation des procès-verbaux n° 21a et b des séances du Conseil général des 11 et 12 décembre 2023

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux? Das ist nicht der Fall.

Die Protokolle sind somit genehmigt mit unserem besten Dank an seinen Verfasser, Hr. M. Maridor, sowie an seine Mitarbeiterinnen.

3. Election d'un-e membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Mario Parpan

Collaud Gérald (CG-PCS). En remplacement de M. Mario Parpan, le groupe CG-PCS vous propose notre collègue M. Simon Jordan. Après ses trois premières années dans notre législatif, M. Jordan a tout de suite montré son intérêt pour reprendre la tâche de M. Parpan. Il est motivé et apportera ses contributions enrichissantes à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

La présidente. Y a-t-il d'autres présentations de candidature? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Simon Jordan est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

4. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. François Yerly-Brault

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Pour remplacer M. François Yerly-Brault qui copréside désormais le groupe des Vert-e-s avec moi, nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Yannick Savoy. Après avoir habité 11 ans à Onnens (commune de la Brillaz), M. Savoy s'est installé en Basse-Ville de Fribourg en 2021 et a rejoint le comité nouvellement constitué de l'Association des Intérêts de l'Auge.

Après des études de génie mécanique à l'EPFL, M. Savoy a longtemps travaillé dans l'industrie spatiale, ce qui l'a conduit à passer cinq ans en Guyane française. Il a intégré les CFF en 2019 en tant que chef de projet pour les installations de maintenance des trains. Il suit actuellement une formation de management en transports publics.

Nous vous remercions de soutenir sa candidature.

La présidente. Y a-t-il d'autres présentations de candidature? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Yannick Savoy est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

5. Détermination du Conseil général sur la validité de l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg" – rapport du Bureau

La présidente. Comme vous le savez, le Bureau a adopté un rapport sur ce dossier. Il m'incombe de vous le présenter.

Permettez-moi d'abord de vous donner, à titre introductif, quelques explications sur le travail que nous sommes appelés à mener au Conseil général.

L'initiative sera traitée en deux temps par notre Conseil. Dans un premier temps, nous votons sur la validité de l'initiative, qui est une question juridique. C'est ce point qui est à l'ordre du jour aujourd'hui. Dans un second temps, il s'agira de voter sur le fond de l'initiative, qui est une tâche politique. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du 19 février, si la validité est acceptée aujourd'hui. Le Conseil général décidera donc s'il se rallie ou pas à l'initiative. S'il se rallie, il élaborera dans un délai de deux ans un règlement conforme à l'initiative. S'il ne se rallie pas, l'initiative sera soumise au peuple dans les six mois à venir pour votation.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous traitons aujourd'hui uniquement de la validité de l'initiative. Concrètement, pour être valide, une initiative doit respecter cinq exigences:

- l'unité de forme (l'initiative est rédigée soit de manière générale, soit de manière précise);
- l'unité de rang (l'initiative porte sur des actes législatifs du même niveau);
- l'unité de matière (l'initiative traite d'un seul et même sujet);
- la conformité au droit supérieur (cantonal et fédéral);
- l'exécutabilité juridique et matérielle.

Le Bureau a examiné la question de la validité et a établi un rapport qui vous a été transmis avec la convocation de la présente séance. Il est arrivé à la conclusion que l'initiative respecte les exigences. Il l'a donc considérée comme valide.

Discussion générale

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutiendra la validité de l'initiative. La question est simple. Cette initiative est-elle valide? Cette initiative respecte-t-elle les principes d'unité de forme de matière? Est-elle conforme au droit supérieur? Est-elle exécutable juridiquement et matériellement? À toutes ces questions, la réponse est oui. Nous parlons bien des modalités de perception d'une taxe qui est de la compétence de notre Conseil et peut dès lors faire l'objet d'une initiative. C'est pour cette raison que l'entier du Bureau a reconnu sa validité. Logiquement le Conseil devrait en faire de même aujourd'hui.

La politique de stationnement de notre ville est gérée de manière unilatérale et dogmatique. Les mesures s'enchaînent à un rythme effréné. Alors que le Conseil communal venait de promettre qu'il ne toucherait pas à l'horaire de perception de la taxe sur le stationnement, son allongement imposé depuis 2023 est la goutte, une grosse goutte d'eau qui s'ajoute à toutes les suppressions de places de stationnement et à l'inertie du Conseil communal en matière de télégalonnement. Non contents de

ne pas consulter pour arriver à un consensus, non contents de ne pas échelonner raisonnablement sa politique pour qu'elle soit admise, le Conseil communal va jusqu'à trahir ses propres promesses. En rejetant la proposition n° 11, la majorité du Conseil général a décidé, elle aussi, de ne pas avoir de débats sur la question du stationnement. La population doit pouvoir se prononcer sur la politique de stationnement. Refuser la validité de cette initiative, c'est refuser à la population de se déterminer sur une question simple qui la touche au quotidien et pour laquelle on ne fait que lui imposer une politique.

Merci pour votre attention et rendez-vous lors de la prochaine séance pour le débat de fond.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je voulais intervenir parce que vous avez très correctement précisé que le débat de ce soir doit porter uniquement sur la validité et non pas sur le fond. Or, le discours de mon préopinant était partiellement sur le fond. J'aimerais bien que les membres de ce Conseil restent concentrés sur la validité et pas sur le reste, dont on aura l'occasion d'en parler à la prochaine séance.

La présidente. Merci M. G. Collaud, j'en prends note.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Boggian Stefania (Vert·e·s). Nous nous rallions aux propos de M. G. Collaud et gardons les énergies pour le débat sur l'initiative elle-même.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). A mon tour de déplorer l'attitude du groupe Le Centre/PVL alors même que vous veniez d'énoncer des consignes claires quant à la discussion de ce soir. J'avais moi aussi préparé une intervention plus longue, plus politique, mais je vais y renoncer par respect pour vos consignes et je me contenterai de dire simplement que le groupe socialiste a déclaré à l'unanimité cette initiative valide.

Rugo Claudio (PA). Je vais parler de trois points sur la recevabilité, vu que l'on me demande de rester concis et recevable. Mon discours doit aussi être recevable, comme cette initiative. Je note toutefois la lourdeur du message parce que l'on est une assemblée de milice. Ce message s'adresse plutôt à des juristes, à un conclave de juristes. Je vous fais remarquer que cela serait plus sympa si vous considériez toutes les tranches de la population qui sont représentées au Conseil général. Pour ma part, en tant qu'artiste, j'ai de la peine à comprendre. Je salue d'ailleurs la présence de mon juriste, le juriste du Parti des Artistes, et le remercie. Je remercie également le vice-président, qui a fait très attention à la recevabilité de cette initiative déjà au départ, vu qu'on l'avait soumise au juriste du Conseil communal. Je remercie surtout les habitant·e·s. J'aimerais que les groupes socialiste et Vert·e·s interrogent aussi les habitant·e·s, parce qu'une initiative, c'est leur parole. Je les remercie d'ailleurs d'avoir répondu oui à cette initiative et j'aimerais que vous ne fassiez pas un discours autocentré sur votre parti, mais que vous écoutiez aussi un petit peu les 3'000 habitant·e·s qui ont signé. Je vous remercie, j'aurai l'occasion de reprendre la parole plus tard.

La présidente. Nous sommes appelés à statuer, conformément à l'article 141 alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques, sur la validité de l'initiative.

Vote

Le Conseil général, sur proposition du Bureau, conclut, à l'unanimité des 66 membres ayant voté, à la validité de l'initiative. Le contenu sera débattu lors de la prochaine séance du Conseil général.

Ont voté Oui: 66 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

6. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 (2021-2026) de de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert-e-s) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand) Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat N° 35 (2021-2026) von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP), Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die ihn ersuchen die Modalitäten und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch) zu prüfen**

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Bien que la Ville de Fribourg soit officiellement francophone, son histoire, sa position géographique et son statut de capitale d'un canton officiellement bilingue sont autant d'éléments qui font que, depuis de nombreuses années, le Conseil communal se montre particulièrement sensible à l'usage conjoint des deux langues cantonales dans sa communication. Et cela, autant que possible, en appliquant un "bilinguisme pragmatique". La plupart des contenus et documents officiels sont ainsi intégralement traduits afin d'assurer une diffusion simultanée dans les deux langues (communiqués de presse, pages du site internet, actualités sur les réseaux sociaux, programme de législature,

rapport de gestion, etc.) ou disposent à tout le moins d'un résumé, voire de certains articles en allemand (messages au Conseil général, bulletin d'information communal 1700).

Dans ce même esprit, il serait souhaitable de disposer d'un logo faisant référence aux deux langues, comme le demandent les postulant·e·s. Une refonte générale de l'identité visuelle de la Ville est d'ailleurs envisagée depuis quelque temps, et ce même indépendamment de la question linguistique. Ce travail avait toutefois été mis en pause dans le cadre du projet de fusion et dans l'attente de l'établissement et de l'adoption de la stratégie de marketing urbain de la Ville, prévue pour 2024. En effet, les axes qui ressortiront de cette stratégie devront, au moins en partie, se retrouver dans le futur logo (à ne pas confondre avec les armoiries officielles qui, elles, ne changent jamais et ne comportent aucun élément de langage).

Der Gemeinderat ist überzeugt, dass die Zweisprachigkeit in jeder Hinsicht eine Bereicherung darstellt, sei dies auf der institutionellen oder auf der individuellen Ebene. Er beabsichtigt deshalb, die deutsche Sprache bei der Erarbeitung eines neuen Stadtlogos mit einzubeziehen, so dass die zweisprachige Identität unserer Stadt eine Aussenwirkung entfalten kann, die ihr in den letzten Jahrzehnten immer mehr abhandengekommen ist, selbst und gerade in den deutschsprachigen Regionen und Medien unseres Landes.

Cela étant, il est à relever qu'un tel projet doit prendre en compte de nombreux aspects et que la mise en œuvre nécessitera des ressources financières importantes, notamment en vue du changement du logo sur tous les supports visuels. Une organisation de projet concrète va être mise en place cette année dans le but de disposer d'un nouveau logo d'ici la fin de la présente législature.

Wicht Pascal (UDC). Créer un logo. A priori, une tâche assez simple, réalisable en relativement peu de temps. Comme on dit en anglais: "it's not rocket science". Et pourtant...

En mars 2013, la Ville communiquait au sujet de son nouveau logo, qui a suscité une levée de boucliers au Conseil général, mais aussi dans la population et dans les médias, car il avait été conçu uniquement en français.

En 2017, des élus de tous les groupes déposaient un postulat pour que la Ville étudie les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand. On nous avait alors répondu qu'il fallait attendre l'avancée du projet de fusion, de manière à ne pas froisser les communes partenaires en les mettant devant le fait accompli.

En février 2022, après l'échec de la fusion et devant l'absence d'avancée de ce dossier, nous déposons avec les collègues V. Kohler, C. Chopard, M. Parpan et B. Altermatt, un nouveau postulat pour que la Ville réalise enfin un logo bilingue.

Aujourd'hui, quasiment deux ans après le dépôt du postulat, nous avons enfin la réponse du Conseil communal. Nous nous étions pris à espérer, bien naïvement, qu'un délai si long présageait une réponse positive. Et bien non, le Conseil communal nous répond qu'il entend monter une équipe de projet et qu'un logo bilingue pourra être envisagé pour la fin de la législature, soit dans plus de deux ans. Autrement dit, quatre ans après le dépôt du postulat.

Plus que ça, entre le projet avorté de logo monolingue en 2013 et l'éventuelle introduction d'un logo bilingue au printemps 2026 (fin de la législature), il se sera écoulé pas moins de 13 ans! 13 ans pour réaliser un logo! Après les discussions de décembre sur la piscine, nous constatons avec beaucoup de regrets que les Saints Patrons de notre Ville ne sont plus Saint Nicolas et Sainte Catherine, mais Saint Glinglin et son homologue allemand Sankt Nimmerlein!

A ce taux-là, il eût été plus honnête que le Conseil communal nous dise "non, nous ne voulons pas faire de logo bilingue, pour telle et telle raison", plutôt que de laisser trainer le dossier encore et encore, en trouvant sans cesse de nouveaux prétextes pour repousser le projet de quelques années supplémentaires. Il s'agit d'un manque de respect envers les postulants, mais aussi et surtout envers la minorité germanophone de notre ville. Ceci est d'autant plus incompréhensible que les germanophones représentent une majorité dans l'exécutif communal.

Un logo, cela peut paraître insignifiant, mais c'est pourtant un symbole fort, car il reflète l'identité de la ville. C'est un signe important de reconnaissance de la minorité germanophone. C'est, finalement, un premier pas, certes modeste, mais un premier pas quand même vers une reconnaissance officielle du caractère bilingue de notre ville.

Vous l'aurez compris, les postulants sont profondément déçus de la réponse du Conseil communal.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Au risque d'être un peu plus concise que mon collègue, les postulants du groupe Le Centre/PVL sont satisfaits de la réponse. Nous saluons ici un atout visuel important pour la ville et nous sommes donc très satisfaits, malgré le délai un peu long.

Le postulat n° 35 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) lui demandant d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

vgl. Anhang.

Die Antwort auf dieses Postulat wurde Ihnen bereits mehrheitlich im Rahmen der Zwischenbilanz des Richtplans Schulinfrastrukturen gegeben. Ich fasse hier deshalb nur kurz die wichtigsten Punkte zusammen.

Depuis quelques années, le taux d'inscriptions augmente de manière importante dans les accueils extrascolaires, ce qui implique qu'il devient de plus en plus difficile de s'adapter au printemps pour la rentrée scolaire de la même année: de nouveaux locaux ou des locaux supplémentaires doivent être

trouvés, du mobilier doit être acheté et du personnel engagé. C'est précisément pour cette raison, et afin de pouvoir anticiper cette augmentation que la situation de l'accueil extrascolaire fait désormais partie du plan directeur des infrastructures scolaires.

Pour la planification à long terme, le Conseil communal prend dorénavant en compte une potentielle augmentation jusqu'à un taux de 50-70% de fréquentation par accueil. Les fréquentations actuelles ne sont pas homogènes et se développeront probablement pas toutes au même rythme. L'augmentation ne sera pas linéaire et devra prendre en compte les situations individuelles en termes de locaux et de personnel pour maintenir la qualité de la prise en charge.

Comme vous avez pu le constater, nous avons pu trouver des solutions intermédiaires pour absorber les demandes relatives à l'année scolaire 23/24. A long terme, des solutions définitives sont recherchées. Des budgets ont été inscrits pour faire les études nécessaires, entre autres pour les besoins du Botzet avec l'analyse du bâtiment Pérolles 40.

Par rapport à l'introduction d'un horaire continu, qui a aussi été mentionné dans ce postulat, on doit constater que ce concept reste encore un peu flou au niveau de l'Etat.

Au niveau de la Ville, le Conseil communal est d'avis qu'avec l'offre en accueil extrascolaire la Ville est en mesure de répondre au besoin de conciliation entre vie familiale et professionnelle, les horaires ressemblant bien à un horaire continu et les lieux d'accueil étant tout près des écoles.

Vonlanthen Marc (PS). Nous sommes effectivement très satisfaits de cette réponse. Nous constatons que les différents points soulevés dans le postulat ont reçu des réponses détaillées, argumentées et sérieuses, et nous nous réjouissons de voir qu'effectivement les problématiques soulevées, notre inquiétude, ont été déjà intégrées dans différents instruments de planification, comme cela a été soulevé tout à l'heure.

Le postulat n° 78 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 99 (2021-2026) de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Vous me permettrez d'apporter un résumé à cette réponse et une petite actualisation vu les travaux qui ont déjà commencés.

Même si le Conseil communal salue les différentes initiatives privées d'animations de la période de Noël, force est de constater qu'aucune d'elles n'a répondu aux attentes de la population pour un bon nombre de raisons qui sont détaillées dans la réponse au postulat.

Cette période est toutefois non seulement importante commercialement mais surtout précieuse pour les citoyen·ne·s, petit·e·s et grand·e·s. De nombreuses séances et analyses ont eu lieu ayant abouti à la présentation au Conseil communal des différentes idées qui en ont émergées qui sont présentées dans le rapport. C'est ainsi qu'il a présenté dans le budget 2024 trois montants visant à la réalisation de décorations lumineuses via un jury d'experts et d'animations d'hiver au travers d'une communauté de Noël. Ces montants ayant été validés, les travaux ont pu débiter.

Le premier groupe a siégé deux fois et le second réunira début février quelque 30 partenaires autour d'une démarche participative. Il est espéré que la mise en place se fasse en 2024 déjà, mais les contraintes techniques et de marché public, principalement pour les illuminations, sont importantes. Une communication dédiée interviendra en temps utile sur l'avancement des travaux.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal des nombreuses initiatives prévues et des investissements importants budgétisés pour la période de l'Avent 2024. Nous nous réjouissons déjà d'en voir le résultat de manière concrète. Nous vous rappelons tout de même que nous espérons que vous saurez inciter tous les acteurs locaux à collaborer ensemble dans une ambiance de Noël et un bon esprit.

Le postulat n° 99 est ainsi liquidé.

9. Décision quant à la transmission:

A. des propositions

La présidente. Je vais traiter les propositions à l'ordre du jour l'une après l'autre, puisque nous avons une demande de transformation en postulats pour les deux dernières propositions.

- n° 14 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de céder le Gîte d'Allières à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra pour un franc symbolique

La présidente. Cette proposition a été jugée recevable par le Bureau. Je pars donc du fait que la recevabilité n'est pas contestée et j'ouvre directement la discussion sur le fond, sauf si quelqu'un demande explicitement un vote sur la recevabilité.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal s'oppose à la transmission de cette proposition. Puisque certaines informations sont déjà parues dans la presse, il est nécessaire d'argumenter la position du Conseil communal de manière plus détaillée qu'usuellement, notamment pour rectifier certains faits.

Aujourd'hui, le Gîte d'Allières apparaît au bilan de la Ville pour une valeur de CHF 1'060'000.- suite à une évaluation d'expert lors du passage au MCH2 le 31.12.2021. Cet objet fait partie du patrimoine financier, ce qui implique qu'il ne génère pas d'amortissements dans le compte d'exploitation.

Sur les cinq dernières années (2018-2022), le Gîte d'Allières a généré environ CHF 120'000.- de charges et CHF 150'000.- de produits, ce qui implique un bénéfice de l'ordre de CHF 30'000.-. Hors année covid-19, il se situe entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.- par an. Les informations détaillées par année sont visibles dans le fascicule des comptes sous la rubrique 914.

En termes d'investissements, l'analyse Stratus de la Ville considère que les premiers travaux d'entretien devraient se faire à l'horizon 2028. Il est considéré que le bâtiment est dans un bon état pour le but auquel il répond aujourd'hui. Les chiffres exprimés par la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB), que vous avez pu lire dans les médias, répondent à un nouveau projet et à une autre offre. Il n'est donc pas cohérent de les exprimer comme investissement nécessaire, ni de les considérer dans les négociations de la transaction.

En cas de transfert de propriété, si le bien est vendu à une valeur supérieure à sa valeur de bilan, cela engendre une plus-value qui apparaît en amélioration du compte d'exploitation. S'il est vendu à sa valeur au bilan, il n'y a pas d'effet (contrairement à ce que semble penser l'auteur de la proposition). Dans le cas de la proposition n° 14, la cession à CHF 1.- de ce bien immobilier engendrerait donc une perte de CHF 1'059'999.-, qui aggraverait le compte d'exploitation.

Le Conseil communal a saisi l'opportunité du départ du tenancier pour évaluer la possibilité de vendre cet objet. Faisant partie du patrimoine financier, il est source de revenus autant que possible, du moment où il est occupé, bien sûr.

Outre le fait que cette proposition supprime CHF 1'060'000.- de valeur pour la Ville de Fribourg, elle entend redorer le blason de la Commune. Pourquoi le faire avec la SRMB, alors qu'un autre propriétaire pourrait remplir cet objectif au moins aussi bien selon le choix, choix qui reviendrait au Conseil général dans tous les cas. Il n'est pas dans les habitudes du Conseil communal de privilégier un partenaire même s'il est en bons termes avec la SRMB et considère que cette société fait un très bon travail pour le dynamisme de la région mais aussi, comme peut notamment en témoigner les nombreux appels effectués par les représentants de la SRMB à un bon nombre de conseiller·ère-s généraux·ales, pour ses propres intérêts. Toutefois, une transaction avec la SRMB aurait du sens quant à l'exploitation uniforme du site et de ses restaurants refuges. C'est dans ce sens que la Ville a abordé la Société avant de mettre l'objet sur le marché.

Le Conseil communal regrette que cette proposition péjore la position de la Ville lors de ses négociations. Aujourd'hui, notre mandataire a envoyé quelques 30 dossiers d'information à des intéressés. Les visites reprendront au printemps. A son avis, il n'est pas envisageable de brader un

objet immobilier de la Ville et, de surcroît, à un repreneur défini sans avoir fait un tour d'horizon des possibilités.

Merci dès lors de refuser la transmission de cette proposition. Je précise qu'un-e de mes collègues, selon son dicastère, pourrait intervenir ultérieurement selon le débat.

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Ainsi donc, pour la première fois depuis 1934, le Gîte d'Allières est fermé. Sur sa façade, quelle tristesse! Les portraits de Mathilde Gremaud, championne olympique et championne du monde, sans oublier celui de Noémie Kolly, toutes deux enfants de la Berra, ont cédé la place à un panneau hideux "à vendre". Nonagénaire cette année, le Gîte d'Allières a eu une vie mouvementée. Reconstitué en 1947 après un incendie, sauvé des mains d'un promoteur douteux en 1987 par notre Ville, aujourd'hui le voilà à nouveau à un tournant de son histoire.

Construit grâce au visionnaire Beda Hefti, à qui l'on doit aussi les Bains de la Motta, et aux pionniers de la région, le Gîte a permis à la population d'accéder aux sports d'été et d'hiver à la Berra et de pratiquer un tourisme local. Le Gîte d'Allières a un rayonnement cantonal, il est dans la mémoire collective. Il est porteur de souvenirs d'enfance, de jeunesse, de magie des camps verts et des camps de ski, il fait partie de notre identité, de notre patrimoine.

En 1987, la Ville de Fribourg, par le vote du Conseil général, a sauvé une première fois le Gîte d'Allières. Aujourd'hui, en le cédant pour CHF 1.- symbolique, le Conseil général le sauverait une deuxième fois de manière à lui assurer la pérennité et à lui donner la garantie de rester ouvert à toute la population. Une vente à un privé ou à une institution, si respectable soit-il ou soit-elle, constituerait une grande perte pour la population cantonale car le Gîte d'Allières situé sur la commune d'Hauteville est une pièce d'un puzzle. Les deux autres pièces étant le restaurant du Brand, au bas de la station et le chalet restaurant de la Berra, proche du sommet. Le Gîte, troisième pièce de ce puzzle, fait le joint entre le haut et le bas et offre, en plus de la restauration, de l'hébergement. Il est donc complémentaire. Vous comprendrez aisément que l'attribuer à un privé ou à une institution le couperait des deux autres pièces et entraînerait une dévalorisation de la zone.

Selon le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), une instance compétente de l'Etat, l'affectation du Gîte ne peut être changée conformément à l'autorisation spéciale du 11 octobre 1988 accordée à la commune d'Hauteville. Le Gîte est en zone agricole, on ne peut pas demander une modification de son affectation. Le texte oblige le Gîte à offrir de la restauration et de l'hébergement.

Ne serait-il pas légitime que cette institution revienne aux enfants des pionniers de cette région et soit exploitée par la Société qui poursuit la mission de ses fondateurs? Vous le savez, les stations de moyenne altitude sont confrontées à de grandes difficultés. Elles reçoivent toutes des aides publiques. La station de la Berra fournit malgré tout un service au public avec des moyens financiers limités. Avec un coût de rénovation complète estimé en deux étapes, chacune proche du million, il est évident que la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB) ne peut pas acquérir ce bien au "prix du marché". Dans ce contexte, cette proposition de vente pour CHF 1.- symbolique s'apparente à un acte de restitution d'un bien à une région qui a su développer une station familiale de proximité.

Oui, la Ville de Fribourg depuis son achat de CHF 300'000.- en 1987 a investi pour des améliorations. Elle a aussi encaissé des loyers pour CHF 1 million. Quant à l'état de cette institution, c'est à se demander si la Ville n'a pas été induite en erreur par une estimation de cet ouvrage qui n'a pas tenu compte de la situation administrative de ce bâtiment. Comme vous avez pu le lire, tout est à refaire dans ce bâtiment. Ce n'est pas seulement avec des chiffres que la proposition veut sensibiliser.

C'est aussi une opération win-win. Mais pourquoi, me direz-vous, lier cette action à l'image de notre ville? Il y a en jeu un effet collatéral positif. Je m'explique. Une partie de la population de notre ville est encore affectée par les railleries dues à l'échec de la fusion. Elle est affectée aussi lorsque l'on doit lire que notre ville devient une île ou que la capitale devrait se déplacer vers le Sud du canton. Oui, l'image de notre ville, chère et belle ville, est malmenée et cela nous attriste tou-te-s. Dans ce contexte, la cession du Gîte d'Allières constitue un acte de communication proactif qui restaure un tant soit peu l'image de la ville, et ce d'autant plus que les liens ville-campagne doivent s'intensifier dit-on. Aujourd'hui, Fribourg a tout intérêt à maintenir et à créer des ponts avec les districts. Avec ce geste qui la grandit, la Ville de Fribourg affirme son rôle de capitale forte. Capitale forte, un slogan que l'on n'a plus entendu depuis la campagne pour la fusion.

Soyons réaliste. Avec cette cession aux conditions de la proposition, ce n'est qu'un premier pas vers la pérennisation du Gîte d'Allières. Il appartiendra à la SRMB de trouver des fonds pour mener à bien son projet et défendre une idée qui se soucie du bien commun de toute une population. La SRMB reçoit de 21 communes, dont Fribourg, une manne financière qui lui permet de fonctionner. En contrepartie, les élèves de ces communes peuvent skier gratuitement avec des accompagnants. Le Gîte est vital pour l'accueil de ces classes. De plus, c'est le seul lieu de nos Préalpes qui offre un hébergement tout au long de l'année avec une forte fréquentation jour et nuit l'hiver. Le Conseil d'administration de la SRMB composé de membres bénévoles, n'a aucune visée spéculative. Il s'engage pour sauvegarder et développer un tourisme de proximité et faire découvrir la nature estivale et hivernale, sa faune et sa flore. Je crois que l'on peut faire confiance à la SRMB pour relever le défi d'assurer la valorisation et l'exploitation de ce Gîte.

La cession du Gîte d'Allières aux conditions de la proposition constitue un geste fort de la capitale envers la population et s'attirera la sympathie de tout le canton ...

La présidente. M. R. Fessler, votre temps de parole est échu, pourriez-vous terminer s'il vous plaît?

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Je termine.

De plus, cette action ne va pas appauvrir la caisse communale, ni créer un précédent, puisque le Gîte est le seul bien de la Ville hors de ses frontières. Il y a parfois des situations exceptionnelles. Dans la période du covid-19, notre Ville a su se montrer généreuse et humaine envers des privés et des sociétés privées. Elle a, par exemple, suspendu pendant six mois le loyer du Gîte d'Allières pour ses tenanciers.

Ce soir, notre Conseil tient l'opportunité d'exercer un leadership bienveillant. Fribourg n'aurait-elle pas tout à gagner à se montrer audacieuse, généreuse et ouverte? Oui, cher-ère-s collègues, ce soir le doyen de ce Conseil a envie de vous dire: "mettons une fois de côté nos couleurs et osons un vote de la raison et du cœur pour sauver le Gîte d'Allières".

Merci de m'avoir écouté et, je l'espère, entendu.

Wicht Pascal (UDC). Cette proposition a suscité pas mal de discussions au sein du groupe UDC.

Elle part en effet d'une intention tout à fait louable, à laquelle nous souscrivons entièrement, de s'assurer que ce bâtiment emblématique et cher au cœur des Fribourgeois puisse reprendre vie et être exploité durablement au profit du public, plutôt que de tomber dans les mains de promoteurs.

Il nous paraît également clair que le nombre d'acquéreurs qui seraient susceptibles de satisfaire cette exigence est très limité en dehors de la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB) et, éventuellement, des Communes d'Hauteville ou de la Roche. La SRMB serait bien entendu un excellent acquéreur, qui garantirait la pérennité du Gîte d'Allières et serait en mesure d'exploiter des synergies avec les remontées à proprement parler, ainsi qu'avec les autres établissements présents sur le domaine skiable, soit la buvette de la Berra et le restaurant du Brand.

Pour autant, il nous paraîtrait aujourd'hui très maladroit de transmettre cette proposition qui donnerait un bien mauvais signal, alors même que le Conseil communal mène en ce moment des discussions en vue de la vente. Nous sommes d'avis qu'il vaut mieux faire confiance au Conseil communal pour négocier des conditions qui puissent satisfaire à la fois l'intérêt de l'acquéreur et celui de notre Commune. L'inscription aux comptes de la Ville d'une perte sèche de l'ordre de CHF 1 million paraît difficilement concevable pour le contribuable de notre ville. Il nous apparaît que, si le montant figurant au bilan risque de ne pas pouvoir être obtenu, en prenant également en considération les travaux de rénovation qui devront être entrepris dans un futur proche, nous sommes quand même en droit d'espérer un montant raisonnable et, en tout cas, supérieur au franc symbolique proposé. Il n'y a pas de raison de faire un tel cadeau à la SRMB. Au risque de décevoir mon préopinant, un million, cela fait quand même beaucoup pour opération ou un coup de communication dont les retombées sont, ma foi, bien incertaines.

Rappelons encore que quoi qu'il arrive, en l'absence d'une offre satisfaisante, la Commune a toujours la ressource de conserver la propriété du bien et de continuer à le mettre en location, comme c'est le cas depuis des années.

Aussi, afin de ne pas mettre de bâton dans les roues du Conseil communal dans les négociations en cours, la majorité de notre groupe refusera la transmission de cette proposition, tout en invitant le Conseil communal à privilégier autant que faire se peut une vente à un acquéreur qui puisse garantir une exploitation pérenne du Gîte, en relevant toutefois qu'une minorité de notre groupe soutiendra la transmission.

Gex Océane (PLR). Notre groupe remercie le groupe Le Centre/PVL, par la voix de M. R. Fessler, pour cette proposition.

En effet, l'annonce surprise de la Ville concernant la mise en vente du Gîte d'Allières a suscité beaucoup de réactions dans la population. Ce Gîte fait intégralement partie du patrimoine, ce qui rend les débats sensibles et émotionnels. Par cette proposition, le dépositaire permet de remettre le sujet sur la table pour mieux comprendre la situation et pour dessiner les contours de l'avenir de cet objet de valeur.

Le souhait du groupe libéral-radical n'est pas de dévaloriser cet objet mais bel et bien de trouver une solution efficace rapidement et la solution dessinée par le Conseil communal de privilégier une collaboration avec les Remontées Mécaniques est la bonne. Titulaire d'un Bachelor en tourisme, j'ai appris que le regroupement des infrastructures pour les remontées mécaniques était l'un des meilleurs modèles de succès pour les destinations touristiques. Avec une vision à moyen et long terme, les remontées mécaniques peuvent prévoir de manière optimale les besoins et les infrastructures et également optimiser l'exploitation.

Deux questions nous sont apparues. Cependant, une a déjà trouvé réponse concernant l'intégration de cet objet dans le programme Stratus, je ne vais donc pas la poser. La deuxième concerne les capacités hors normes du Conseil communal pour les négociations. Est-ce que la Ville prévoit de négocier la valorisation de cet accord et permettre de maintenir la gratuité des remontées mécaniques pour les enfants de la ville?

Notre groupe soutiendra donc la proposition pour montrer notre volonté de soutenir la Ville dans le fait de trouver une solution rapidement sans dévaloriser ce bien et le céder à un prix raisonnable.

Jordan Marine (PS). En préambule, je souhaite souligner que, comme nombre d'entre vous, j'aime le Gîte d'Allières, j'y suis attachée par de nombreux souvenirs, anciens et récents. Et comme vous, je souhaiterais pouvoir continuer à y aller. Il me plairait que les enfants de la ville puissent s'y fabriquer et collectionner autant de bons souvenirs que j'en ai.

Cependant, et là je précise que je prends la parole en mon nom propre et non pas en tant que présidente de la Commission financière, puisque celle-ci n'a pas été consultée pour cette proposition, je ne peux pas comprendre que l'on envisage d'accepter cette proposition.

Du point de vue de la gestion communale, il serait insensé de faire un cadeau d'une valeur de plus d'un million, comme ce chiffre a déjà été articulé par le conseiller communal M. L. Dietrich. En d'autres termes, la Ville aurait une perte sèche financière de CHF 1'059'999.- si la proposition n° 14 devait être acceptée. Je suis d'ailleurs étonnée d'entendre que cette proposition sera largement soutenue par Le Centre et le PLR, qui nous ont habitués à beaucoup plus de rigueur quand il s'agit d'ouvrir les cordons de la bourse du ménage communal.

Chères et chers collègues, sachons faire la part des choses entre les émotions et le rationnel.

Je suis d'ailleurs persuadée que le Conseil communal poursuit les mêmes buts que nous tou-te-s, à savoir s'assurer que ce Gîte ne tombe pas en ruine, qu'il soit vendu à un prix correct, et qui permette à tou-te-s, habitant-e-s de la ville et d'ailleurs, de profiter de ce magnifique endroit.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Mon intervention devait être plus longue au départ, mais compte tenu du nombre de prises de position allant à un refus de la cession à CHF 1.-, cela va être nettement plus bref.

Je me suis demandé d'ailleurs pourquoi on n'avait pas intitulé cette proposition "Grande braderie à la Commune de Fribourg"? Justifier une cession pour redorer le blason de la commune en ne loupant pas une occasion pour peindre en noir l'image de la Ville, nous avons trouvé ça un peu fort. Je crois

que rien ne justifie à cette aune-là un tel sacrifice. On l'a souligné, les retombées n'en sont pas certaines, encore moins un effet quelconque.

Nous soulignons la situation privilégiée de ce bâtiment dans une zone de protection du paysage à proximité d'une zone humide protégée. Bien sûr, le ski doit rester aussi un centre d'attraction. Malheureusement, les caprices des hivers récents, et je doute que l'avenir n'améliore la situation, va obliger aussi à repenser sérieusement des activités pour pouvoir rester rentable sur le long de l'année. Mais dire que des travaux urgents sont à faire pour CHF 1 million et qu'il faudrait CHF 1.8 million, je pense que c'est une bonne tactique d'acquéreur pour faire baisser le prix d'un objet. Je fais confiance à Stratus qui nous dit que des travaux ne sont pas indispensables, pas nécessaires, avant 2028. Nous faisons donc confiance au Conseil communal pour vendre ce bâtiment à un acquéreur qui présentera le meilleur projet d'exploitation et au prix le plus juste possible pour espérer voir cet établissement ouvrir. Je ne vais pas révoquer l'attachement des Fribourgeois à la Berra et à son Gîte.

Notre groupe s'oppose donc à cette proposition de cession.

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste n'en croyait pas ses yeux lorsqu'il a pris connaissance de cette proposition concernant le Gîte d'Allières. Et ce soir, nous n'en croyons pas nos oreilles. Notre collègue R. Fessler veut faire don d'un bâtiment de la Ville dont la valeur est inscrite au bilan pour environ CHF 1 million. Et les groupes à droite suivent plus ou moins enthousiastes. Ces dernières années, nous avons entendu de la part de vos groupes le credo selon lequel la Ville doit mieux maîtriser les finances et baisser les impôts. Qu'est-ce qui vous a fait comprendre, M. R. Fessler, que ce cadeau à une entreprise privée, aux grandes ambitions économiques par ailleurs, était acceptable pour les finances de la Ville?

Certes, il y a aussi des membres du groupe socialiste qui réagissent avec des émotions à une éventuelle vente du Gîte d'Allières, où de nombreux·ses habitant·e·s de la Ville ont déjà participé à un camp de ski lorsqu'ils étaient écoliers. C'est compréhensible, mais pour la même raison, d'autres stations de ski comme Schwarzsee ou Jaun pourraient également être soutenues. En revanche, lier la proposition d'un cadeau à l'image de la Ville est plus qu'aventureux, purement rhétorique. Pourquoi les opposants à une politique de la Ville devraient-ils soudain applaudir? Nous n'avons par ailleurs pas apprécié le lobbying d'un membre du Conseil d'administration des Remontées Mécaniques auprès des membres de notre groupe. Ni le fait qu'une estimation élevée des coûts d'une transformation de CHF 1.8 million ait déjà été glissée à la presse et de suggérer ainsi que le bâtiment est en mauvais état.

Le groupe socialiste est d'avis qu'il pourrait éventuellement accepter un prix d'achat inférieur à la valeur au bilan, si le Conseil communal arrive à négocier des conditions avec l'acheteur -pas forcément la Société des Remontées Mécaniques de la Berra-, entre autres que le Gîte reste une simple auberge et un restaurant, accessible aux familles de la ville et ne soit pas transformé pour d'autres dispositions. On sait que la station de ski de la Berra devient par ailleurs de plus en plus un petit Disneyland dans les Préalpes.

Nous rejetons aujourd'hui la proposition pour des raisons financières, car il est inopportun de dilapider l'argent des contribuables de cette manière imprudente. Nous ne voulons en aucun cas réduire la marge de manœuvre du Conseil communal pour les négociations de vente et encore moins

dicter le prix de vente à CHF 1.-. Le groupe socialiste attend volontiers une solution que le Conseil communal soumettra dans son message dans un avenir proche.

Jordan Simon (CG-PCS). Le groupe du Centre gauche-PCS refusera la proposition de céder le Gîte d'Allières pour CHF 1.- symbolique à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB).

Historiquement, il est vrai que la Ville a entretenu des relations étroites avec cette station de ski. Pourtant, nous ne voyons pas de raisons que la Ville brade ce bâtiment à CHF 1.-. Rappelons qu'elle subventionne déjà la SRMB avec un montant annuel de CHF 50'000.-. Comme déjà dit, ce montant est en soit discutable et devra être revu dans les prochains budgets. D'autre part, j'ose espérer que certaines conditions, lors du futur achat, seront de maintenir une collaboration avec les écoles de la ville de Fribourg. J'ai, par exemple, été avec mes élèves passer une nuit pour CHF 26.- avec petit déjeuner. Il est donc primordial que ce Gîte garde une utilité publique et en lien avec les écoles.

Pour en revenir au Gîte, la mise en vente doit suivre son cours. Le Conseil communal va probablement recevoir des offres. Si d'aventure la SRMB se retrouve parmi les offres les plus intéressantes, on peut imaginer que le Conseil général lui donne sa préférence mais il est bien entendu trop tôt pour en parler.

Vonlanthen Marc (PS). C'est à titre personnel que je prends la parole. Comme de nombreuses personnes ici ce soir, j'ai un certain attachement à ce Gîte où j'ai passé bien des soirées, j'ai également appris à skier à la Berra. Aujourd'hui, c'est avec un recul de près de 40 ans que je me souviens du thé chaud servi dans de grandes marmites et de la mandarine que nous recevions après les cours de ski dans l'ancienne buvette de bois.

Ceci dit, je ne partage ni l'avis exprimé dans cette proposition, ni aucun autre visant à brader ce Gîte, que ce soit à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB) ou à d'autres entités. Au patrimoine financier, cela a été dit, la valeur du Gîte est de CHF 1'060'000.-. En d'autres termes, si on acceptait cette proposition, on ferait un cadeau de CHF 1'059'999.- à la SRMB. Une société privée en mesure d'investir par millions dans différentes infrastructures depuis une bonne dizaine d'années. A ce titre, il est surprenant et même cocasse que ces propositions nous viennent de milieux économiquement libéraux.

Il y a de nombreuses sociétés actives dans les remontées mécaniques dans le canton. Pourquoi la capitale devrait-elle offrir des cadeaux à l'une plutôt qu'à l'autre? L'auteur de la proposition prétend que l'accepter, c'est rapprocher la campagne de la ville. Je ne suis pas certain que les autres sociétés de remontées mécaniques du canton fassent la même appréciation. Alors bien entendu, on nous dit que nous pourrions négocier des contre-prestations qui seront dans notre intérêt, en particulier de nos écoles. Là encore, c'est un avis que je ne partage pas et les faits me donnent d'ailleurs raison. Ainsi au budget nous avons l'habitude, au moins depuis 2012, de subventionner la SRMB à hauteur de CHF 55'000.-, ce qui offre la gratuité des jours de ski aux écoles de la ville. Sans subvention, cela reviendrait à CHF 14'000.- selon les derniers chiffres. Donc une subvention publique nette de quelques CHF 40'000.- en 2023 à la SRMB sans autre contre-prestation. Ces chiffres varient naturellement en fonction de la demande des écoles mais on peut tout de même affirmer que, sur la durée, ce sont certainement plusieurs dizaines de milliers de francs de subventions sans contrepartie qui ont été consentis. De l'argent donc du contribuable, un contribuable qui d'ailleurs pratique de moins en moins le ski. A ce propos, je souhaiterais m'adresser directement au Conseil communal,

pour lui demander, dans la mesure du possible, combien de camps de ski ont été organisés l'année passée ou ces dernières années et combien d'élèves ont en bénéficié? De plus, toute autre contre-prestation négociée en échange d'une vente bradée reviendrait à se lier à la SRMB. Au nom de quoi imposer ceci à nos écoles? Y a-t-il si peu de sites sportifs de valeur culturelle, patrimoniale, naturelle et paysagère dans le canton qu'il faille se fixer sur le Gîte d'Allières? N'est-ce pas là plutôt le rôle des écoles de faire découvrir cette diversité aux enfants? Effectivement, dans les faits et en cas de contre-prestation, cela engendrerait inévitablement auprès des écoles une pression sur les coûts des activités favorisant la Berra au détriment d'autres sites.

D'un point de vue de la justice fiscale, finalement, il me semble en tout point intenable de brader la vente de ce Gîte. Il appartient à la collectivité qui en a financé son achat par l'imposition. Dans cette collectivité les contribuables ayant un quelconque intérêt personnel à ce Gîte sont très certainement une minorité. L'argent de la vente doit revenir à cette collectivité pour permettre de financer d'autres manifestations, infrastructures ou prestations sur le sol de la ville et qui profitent au plus grand nombre.

En résumé, cher-ère-s collègues, il n'y a aucun argument qui plaide pour cette proposition ou toute autre proposition allant dans le même sens. Ce n'est pas le rôle de la Ville de faire des cadeaux à une société privée qui plus est dont l'activité est exercée extramuros et ne bénéficie que très marginalement à la collectivité. J'encourage le Conseil communal à poursuivre cette négociation ainsi qu'il l'a commencée, c'est-à-dire une vente du Gîte au plus près de sa valeur.

Page Maurice (CG-PCS). Je remarque qu'en soi je ne suis pas opposé à l'idée qu'on le cède à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra (SRMB) mais surtout on manque d'éléments pour pouvoir décider en toute connaissance de cause. Certes, M. L. Dietrich nous en a livré quelques-uns tout à l'heure mais quelle est l'offre de la SRMB? Quelle est la valeur réelle du Gîte d'Allières? Quelle est la nécessité des transformations ou des rénovations? A toutes ces questions nous n'avons pas de réponses aujourd'hui. À quel coût? Quelle est la possibilité d'une exploitation rentable? Le tenancier avait l'air de dire quand même que l'exploitation ne lui rapportait pas grand-chose. Est-ce que l'on peut changer ça ou pas? Il y a donc beaucoup de questions qu'il faut traiter, par exemple aussi celle du bilan écologique. Il y a peut-être des questions que l'on peut se poser aussi. Evidemment, on a construit ce Gîte en 1947 ou même avant, mais aujourd'hui il faut peut-être regarder les choses différemment. Ce Gîte est aussi appelé à probablement devenir un gîte d'été encore plus qu'il ne l'est déjà aujourd'hui. Il y a donc beaucoup de questions sur auxquelles nous n'avons pas de réponses et nous ne pouvons pas décider.

En outre, quid des fameux CHF 55'000.- de subvention que la Ville verse chaque année. Est-ce que l'on peut les mettre dans le paquet? Est-ce que cela peut faire partie de la négociation ou pas? Quel est l'intérêt pour les habitants et les écoles de la ville? Là aussi on n'a pas beaucoup de réponses.

Il y a peut-être d'autres solutions et une celles-ci serait peut-être simplement que la Ville le garde plutôt que de le céder à quelqu'un d'autre. Là aussi, j'aimerais bien avoir un peu plus d'éléments pour discuter. En outre, la Commission financière n'a pas pu en discuter jusqu'à présent. Et l'argument de l'image de la ville n'est évidemment pas du tout suffisant pour pouvoir prendre une telle décision. Je propose donc aussi de refuser cette proposition.

Bourrier Hervé (PS). Je m'exprime à titre personnel. Le 26 octobre 1987, les démocrates-chrétiens, les socialistes, les radicaux et Ecologie et solidarité du Conseil général soutenaient le projet d'achat du Gîte d'Allières pour un montant non pas de CHF 1.- mais de CHF 300'000.- au ski club de Fribourg, propriétaire depuis sa construction en 1933 par l'ingénieur fribourgeois Beda Hefti, inventeur d'un des premiers téléskis suisses que l'on appelait alors téléphéage.

Mais je vais décevoir M. R. Fessler, le Gîte d'Allières a été fermé en 1947, quand il a brûlé.

En apprenant que le chalet serait peut-être vendu pour CHF 1.-, un ami syndic d'une commune gruérienne m'a dit qu'il doublait volontiers le montant et que sa commune était prête à l'acheter pour CHF 2.-.

Je trouve la démarche de notre collègue un peu cavalière. Imaginons un instant que nous votions cette proposition d'achat pour CHF 1.- sans aucune contrepartie, obligation ou restriction. Rien n'empêcherait finalement l'acquéreur de le revendre un peu plus tard, quelques semaines plus tard, avec un juteux bénéfice.

Une partie d'entre nous a encore en mémoire, toute proportion gardée, la triste affaire des terrains de Beauregard à la fin des années 80.

On a tous vu l'émotion suscitée par cette proposition car la majorité d'entre nous y a des souvenirs, bons ou moins bons. Qui n'a pas pris une chenillée aux téléskis intermédiaires et a dû aller ramasser ses gamins les skis par-dessus tête, le tout sans casque bien évidemment.

Cette vente mérite des discussions plus approfondies pour trouver une solution optimale et un compromis gagnant-gagnant avec le futur acquéreur. La Ville n'est pas une vache à lait et les intérêts de ses citoyen-ne-s doivent être préservés non seulement par l'exécutif mais également par le législatif et c'est pourquoi, comme mes camarades, je voterai non à cette vente à CHF 1.- et je vous invite à en faire de même car ce soir la précipitation pourrait être bien mauvaise conseillère.

Miche François (PS). Je m'exprime à titre personnel. Dîtes, vous n'auriez pas une balle? Ce soir, un franc n'a jamais coûté aussi cher. Paradoxe, selon les proposant, le Gîte d'Allières ne vaut plus rien, il ne vaut que CHF 1.-. Un ticket de bus ou un kilo de pain coûte plus cher. Ce soir, selon notre vice-syndic, ce Gîte a une grande valeur, tandis que la proposition souhaite brader ce bien pour un "Schnäppchenpreis". Non, non, non! Dîtes chers amis, le Gîte d'Allières ne vaudrait-il pas plus?

Rugo Claudio (PA). Tous les membres du Conseil général ont oublié notre sortie au Gîte d'Allières durant la législature 2016-2021.

Pour répondre aussi au rapport n° 35 sur les logos, il y a le sac de farine, le sac de charbon, c'est un logo qui a été fait en haut de La Lorette, l'historique de la Ville de Fribourg. Ici, je me demande s'il n'y a pas encore le sac de blé du groupe socialiste car on n'entend parler que d'argent. Je souligne que la proposition, c'est pour cela que je vais la soutenir, nous fait réfléchir, nous fait argumenter, nous fait débattre. A ce niveau-là donc, même si je ne suis pas vraiment d'accord au niveau comptable, je vais soutenir cette proposition et je dirais au Conseil communal "arrêtez de vendre vos bijoux de famille". Mais le Conseil communal n'est-il pas une acheteuse, une spéculatrice, une capitaliste? Parce que vendre un bien CHF 1'080'000.- alors qu'on l'a acheté CHF 300'000.-, pour moi, c'est du vol. C'est

exactement la pensée de l'extrême droite en tant que ... ce n'est pas un don de CHF 1 million, c'est un don éventuellement de CHF 299'999.- parce qu'on l'a acheté CHF 300'000.- et on le donne pour CHF 1.-, voilà, ça c'est comptable. Je crois que j'ai tout dit.

J'invite aussi le Conseil communal à consulter aussi la Commission de bâtisse qui pourrait aussi être mandatée pour prendre position, pour nous conseiller, ou, comme M. M. Page l'a dit, pour nous donner plus d'informations. Comme je l'ai dit, je vais de toute façon soutenir ce projet qui pourrait d'ailleurs être discuté à l'interne vu que c'est M. le sage doyen Fessler du Centre qui se fait l'auteur de cette proposition et c'est M. L. Dietrich du Centre qui répond pour le Conseil communal. Donc, des fois lorsque le groupe CG-PCS pose une proposition ou un postulat, c'est souvent le CG-PCS qui répond; lorsque c'est le groupe socialiste, c'est souvent le conseiller communal socialiste qui répond. Parfois vous pourriez éviter d'allonger les séances et régler ça à l'interne.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Merci pour les débats autour de cet objet. Je réponds aussi grâce aux informations que m'a données ma collègue Mme M. Ballmer.

Tout d'abord, je confirme les chiffres qui ont été exprimés: CHF 55'000.- de subventions annuelles, coût réel d'environ CHF 14'000.-. La Commune soutient donc fortement la Société des Remontées Mécaniques de la Berra annuellement. Le Conseil communal n'a pas pris de décision quant à la modification de ce montant.

Concernant les camps de skis, aucun n'a été organisé dans le Gîte ces dernières années. Par contre, il y a des journées de ski qui sont organisées. Les élèves vont toutefois aussi, de temps en temps, dans d'autres stations fribourgeoises.

Concernant d'éventuelles informations sur les prix exprimés par les partis, il est évident que je ne les donnerai pas puisque l'on ne donne pas d'informations tant que les négociations sont encore en cours.

Vote

Le Conseil général refuse, par 47 voix contre 12 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 14 de M. Raphaël Fessler.

Ont voté contre la transmission: 47 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Liu Baier Ming (UDC), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté en faveur de la transmission: 12 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 9 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Avant de procéder au prochain point, respectivement la prochaine proposition, nous allons faire une pause de 15 minutes. Je demande au Bureau de bien vouloir rester dans la salle pour la discussion.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.48 à 21.08 heures et pour permettre au Bureau de se réunir.

- n° 15 de Mmes Laura Zahnd, Margot Chauderna, Giulia Tognola (Vert·e·s), Leyla Seewer (PS) et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant une modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg afin d'introduire un congé menstruel

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère cette proposition comme recevable, étant donné qu'elle relève d'un objet de la compétence du Conseil général.

En ce qui concerne la transmission, le Conseil communal s'est avant tout posé la question de la pertinence de cet instrument parlementaire. En effet, les auteures de la proposition demandent "l'introduction d'un congé menstruel payé jusqu'à trois jours sans certificat médical. Au-delà de trois jours, un certificat médical serait nécessaire".

Or, le règlement du personnel en vigueur prévoit ce qui suit à son article 47:

- alinéa 1: Toute absence, même de courte durée, doit être annoncée immédiatement au ou à la supérieur·e hiérarchique avec indication des motifs.
- alinéa 2: Un certificat médical est exigé en cas de maladie entraînant une absence de plus de trois jours calendaires. L'appréciation d'un·e médecin-conseil peut être demandé.
- alinéa 3 ...

Par conséquent, nos bases légales sont suffisantes pour faire face à cette problématique, dont la gravité n'est d'ailleurs pas contestée par le Conseil communal. Ce dernier reconnaît également le fait que la dysménorrhée est encore vraisemblablement sous-estimée dans notre société comme le démontrent certaines études qui ont été récemment publiées. En conclusion, et quand bien même il eut été intéressant d'attendre les résultats des projets-pilote dans les deux villes de Zurich et de Lausanne, le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

La présidente. Avant d'ouvrir la discussion, je vous rappelle que le Bureau a qualifié cette proposition de recevable. Si quelqu'un souhaite un vote sur la recevabilité, je le prie de bien vouloir se manifester.

Chauderna Margot (Vert-e-s). Imaginez, nous sommes lundi matin, la sonnerie de votre réveil retenti et vous entrouvrez une paupière. Aïe, directement vous avez une grosse migraine mais vous prenez votre courage à deux mains et vous vous forcez à émerger. En vous redressant dans votre lit, clac, une sensation vive au fond de votre abdomen vous coupe le souffle comme si on venait de vous enfoncer un poignard dans le ventre. Mais là encore, vous tenez bon. Vous vous levez et après quelques pas un nouveau pressentiment vous heurte. Vous avez brusquement la nausée et la douleur dans le ventre revient plus sournoise et plus sourde. Elle s'étend même dans votre dos et vos cuisses. Vous marchez tant bien que mal vers la salle de bain. Pas de doute, si vous n'êtes pas une personne menstruée et que vous vous leviez dans cet état, vous n'iriez pas au travail. Vous penseriez avoir la crève, une indigestion, peut-être pire et vous retourneriez vous coucher. Or, ces symptômes sont vécus tous les mois par des personnes qui ont leurs règles. Les dysménorrhées, comme on les appelle, qui accompagnent les écoulements de sang vaginal durant les menstruations peuvent durer plusieurs jours et se manifester sous diverses formes: douleurs dans le bas-ventre, le dos et les jambes, maux de tête, nausées, vomissements, gonflement des seins et du ventre, fatigue, sensibilité exacerbée et variations d'humeur. Des dysménorrhées plus graves et encore trop méconnues liées à une endométriose, un fibrome ou un polype, par exemple, peuvent encore empirer cette liste de symptômes.

Concrètement, ce que nous demandons, c'est d'introduire un congé menstruel payé jusqu'à trois jours sans certificat médical dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg sur le modèle du congé maladie, comme cela a été cité. Nous chargeons le Conseil communal de proposer les modifications adéquates. Nous lui demandons en outre de faire attention à utiliser une formulation inclusive telle que "personnes menstruées" plutôt que "femmes" qui ne prendrait pas en compte tous les genres pouvant avoir des menstruations.

Mais qu'est-ce que ça change, me direz-vous, si c'est comme le congé maladie? Cela change en termes de légitimité et de visibilité. En tant que personne menstruée, jamais je n'ai pensé que je pouvais utiliser mon congé maladie lorsque j'avais des dysménorrhées incapacitantes. Premièrement, car je n'ai pas de maladie liée à mes règles et donc cela ne rentrait pas dans la case maladie. Ensuite, parce que l'on m'a toujours fait comprendre que je ne devais pas parler de mes règles et surtout pas m'en plaindre. J'ai alors pris des antidouleurs et j'ai pensé que c'était normal. Mais ce n'est pas normal, il est temps de casser le tabou. Les dysménorrhées sont une question de santé publique, elles sont une question d'égalité dans le monde du travail.

Par ce premier pas dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg, nous voulons non seulement visibiliser et légitimer le sujet mais aussi envoyer un signal fort et inciter à ce que le congé menstruel devienne une norme dans le plus grand nombre possible de sphères professionnelles. Tout le monde a droit à une vie professionnelle sereine et grâce à vous la Ville de Fribourg peut être pionnière aujourd'hui sur ce domaine. Merci pour votre soutien à cette proposition.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL salue les volontés des proposant de vouloir faciliter la conciliation entre l'activité professionnelle et la période de menstruation et de détabouiser le sujet. En somme, de vouloir permettre une meilleure adéquation de la condition des personnes menstruées au monde du travail qui est encore, et de nombreuses études le démontrent, un monde fait et normé par les hommes pour les hommes, des tests notamment concernant les tests pour la fabrication de l'équipement, de l'ergonomie de bureaux, etc. La nature hormonale, biologiquement, chimiquement cyclique de la femme n'y a que peu de place. Notre groupe est d'avis

que la réglementation communale actuelle permet déjà d'atteindre les objectifs visés par la proposition formulée pour les raisons suivantes:

La réglementation communale actuelle est suffisante puisqu'elle dispense les employés de la Ville de produire un certificat médical. Je rejoins le propos de M. le syndic mentionnant l'article 47 alinéa 2 du règlement du personnel.

Il a été mentionné la capacité de travail ou la notion d'incapacité de travail, celle qui est utilisée par les médecins, que les législations parlent d'absence pour maladie. En allemand, on parle même de parfois arbeitsplatzbezogene Arbeitsunfähigkeit qui est donc vraiment limité au poste de travail si, par exemple, pour des raisons de harcèlement ou de mobbing, on n'a psychologiquement pas la possibilité d'aller au travail et de faire face à son "opresseur".

L'applicabilité de cette réglementation nous questionne. Comment la Ville de Fribourg, entité employeuse, compte-t-elle mettre en œuvre un tel dispositif en protégeant les données des personnes concernées? Des informations sur la menstruation sont des données sur la santé qui doivent être considérées comme particulièrement sensibles. Sauf à solliciter les services d'un médecin-conseil externe à l'administration communale pour la gestion de ce congé, nous voyons difficilement comment l'employeur pourrait respecter ses obligations légales. En Espagne, pays cité en comparaison, le système est totalement différent. L'employeur reçoit uniquement une déclaration d'arrêt de travail et le certificat est remis à la Sécu qui est la sécurité sociale, c'est leur caisse unique.

On peut encore relever que le fait d'introduire un tel congé aboutirait à la banalisation des douleurs menstruelles. Une telle banalisation est combattue par différentes associations et médecins spécialistes qui militent pour faire connaître certaines maladies gynécologiques comme l'endométriose. Il n'est pas normal d'avoir des douleurs invalidantes, on parle ici de capacité de travail pendant les règles. Si une femme a des douleurs menstruelles, ce n'est pas normal. De nombreuses initiatives visent à sensibiliser le corps médical, en particulier les gynécologues qui tiennent régulièrement ce genre de discours de normalisation des douleurs menstruelles, à cette thématique qui est d'ailleurs un exemple supplémentaire de la discrimination subie par les personnes de sexe féminin dans la médecine. Les femmes supporteraient moins bien la douleur et leur appréciation de la douleur est souvent injustement dépréciée. Des femmes doivent supporter la chronicité de certaines douleurs causées par des maladies non diagnostiquées parce que tout le monde vit dans l'illusion que des règles invalidantes sont la règle. Pardonnez le jeu de mots. Résultat: un diagnostic tardif et une maladie qui s'est propagée avec de lourdes conséquences comme l'ablation de l'utérus de jeunes personnes.

Enfin, il est utile de préciser que la législation espagnole citée en modèle est notablement différente de celle que nous connaissons en Suisse en matière d'arrêts de travail. En Espagne, les arrêts pour maladies dites communes pour moins de trois jours ne sont pas rémunérés, sauf application d'une convention collective particulière. Le correctif appliqué dans la loi espagnole est à saluer puisque les personnes menstruées toucheront un salaire en cas d'absences courtes.

Le message est honorable mais le signal envoyé serait totalement contre-productif et desservirait les personnes menstruées, majoritairement les femmes. La solution proposée aurait toute sa place au niveau fédéral pour des personnes actives dans l'économie privée qui disposent parfois de moins de flexibilité dans leur rapport de travail qu'à la Commune de Fribourg ou en règle générale en droit de la fonction publique.

Seewer Leyla (PS). Le groupe socialiste a examiné attentivement la proposition n° 15. Les menstruations restent un sujet encore largement tabou dans notre société. En effet, souvent le sujet des menstruations n'est pas du tout abordé ou quand il l'est, les menstruations ne sont en général pas clairement nommées mais paraphrasées. L'introduction d'un congé menstruel permettrait de briser ce tabou et surtout de reconnaître les désagréments physiques et psychiques que les menstruations peuvent causer. Il n'existe malheureusement pas de chiffres récents mais selon un article publié dans la Revue médicale suisse, le 26 novembre 2014, 25% des personnes en âge de procréer souffrent de dysménorrhées. Ce qui est déjà un pourcentage non négligeable mais probablement largement sous-estimé, comme cela a déjà été souligné par le Conseil communal.

Le groupe socialiste est d'avis que l'introduction d'un congé menstruel permettrait également d'éliminer une stigmatisation entourant la santé des employées et accroître le bien-être au travail.

En effet, avec le système de congé maladie actuel, une absence récurrente peut être perçue comme un abus ou donner l'impression que l'employée a une santé fragile. L'introduction d'un congé menstruel ne s'avère donc en aucun cas superflu mais serait au contraire une grande avancée: C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra quasi à l'unanimité cette proposition.

Gex Océane (PLR). Unsere Fraktion hat diesen Vorschlag mit Interesse geprüft. Bezüglich Feststellung stimmt unsere Fraktion mit den Deponentinnen überein und wir möchten diese Gesundheitsproblematik, die viele Frauen im Laufe ihres Lebens betrifft, keinesfalls verharmlosen.

Cependant, sur le fond de la proposition qui vise à intégrer dans le règlement du personnel un congé menstruel, notre groupe ne votera pas la transmission. En effet, octroyer un congé menstruel aux femmes ne ferait, à notre avis, que les stigmatiser une fois de plus.

Les cycles douloureux, des saignements abondants, des symptômes prémenstruels handicapants tels que présentés dans le texte, l'endométriose, les fibromes ou polypes ça existe et nous classifions cela comme une maladie. Ensuite, les premières actions visant à instaurer une assurance maladie ont été lancées dès les années 1890 et nous avons cette chance d'avoir un tel système. Profitons de cette chance et ne mettons pas une étiquette en plus sur les femmes qui souffrent déjà maintenant de discrimination à l'emploi, de charge mentale supérieure à celle des hommes et j'en passe. De plus, la modification de ce règlement ne s'appliquerait qu'aux femmes employées de la Ville et ne constituerait qu'une égalité supplémentaire.

Enfin, notre groupe met en garde les dépositaires que des congés menstruels pourraient constituer un risque que des femmes utilisent des congés sans parler de leurs symptômes à leur médecin et qui risquent de passer à côté d'une détection d'une maladie gynécologique qui pourrait être traitée ou soulagée. Demandons plutôt au Conseil communal de proposer une campagne de sensibilisation en

ville pour la détection des maladies et une campagne d'explication des menstruations ou des syndromes prémenstruels (SPM) et cassons les tabous.

Notre groupe ne soutiendra pas cette transmission, mais nous espérons que si elle venait tout de même à l'être, les considérations que nous avons faites ne seront pas vaines.

Boggian Stefania (Vert-e-s). Les règles douloureuses, sans parler des problèmes liés à l'endométriose, sont une réalité pour de nombreuses femmes et personnes menstruées. La manière dont elles peuvent affecter la santé et le bien-être physique et émotionnel ne doit plus être sous-estimée. Reconnaître le besoin d'un congé menstruel permettrait enfin de créer un environnement de travail plus inclusif, sensible et respectueux. Ce congé offrirait enfin la possibilité aux femmes et aux personnes menstruées de prendre du temps pour gérer les symptômes menstruels sans avoir l'impression de devoir s'absenter du travail de manière informelle. Cela contribuerait à réduire la stigmatisation associée aux règles.

En promouvant le droit à un congé menstruel, nous favoriserions également une culture du travail qui reconnaît l'égalité des genres et valorise la santé et le bien-être de tous les employés et l'on contribuerait enfin à normaliser cette réalité biologique naturelle.

En investissant dans la reconnaissance de ces besoins spécifiques, les employées heureuses pourront créer des environnements de travail plus empathiques et compatissants, contribuant ainsi à une société plus égalitaire et respectueuse.

Rugo Claudio (PA). Je n'aimerais pas être formaliste, mais je crois que la discussion était déjà ouverte étant donné qu'il y a deux Vertes qui ont déjà parlé, ou alors vous donnez la parole à plusieurs personnes des groupes avant de donner la parole aux indépendants.

S'agissant d'un thème éminemment intime à la gente féminine, je m'avoue sur ce sujet-là néophyte. Je renonce à m'exprimer plus avant sur la partie médicale excellemment évoquée par les dépositaires de cette proposition.

Fribourg, petite ville banlieusarde de Berne, doit-elle brûler la priorité à Genève, Bâle ou Planfayon en matière d'amélioration des conditions de travail? Je pense que oui et j'acquiesce.

Est-ce que ce thème doit être porté par devant les Chambres fédérales? "Claro che penso como lo spagnoles che si", traduction: "Clairement, je pense comme les Espagnoles que oui" et comme Mme I. Sob aussi.

Remarquons toutefois que les cinq dépositaires de ladite proposition sont toutes des femmes. Cela montre combien ce thème est clivant.

J'avais préparé des félicitations pour les hommes qui allaient s'exprimer sur ce sujet-là, mais je vais passer, ce chapitre.

Doit-on en tant que politicien·ne se substituer aux médecins et signer une ordonnance de facto afin de dispenser la gente féminine à "aller bosser"? Nous acqueririons de la sorte l'écusson FMH.

Contrairement à ce qui a été rapporté dans cette proposition, le Japon, confronté à une économie de guerre, a légiféré sur le congé menstruel en 1947 déjà en tant que congé non payé.

Pour revenir à notre conclave, tous les partis lors de l'établissement du budget 2024 ont crié à l'imposture lors de la création de nouveaux postes de travail avalisant et inscrivant au budget d'une ville de 40'000 habitants un nouveau poste à 5%. Cela frise le ridicule.

Lorsque l'on accorde de nouveaux jours de congé aux fonctionnaires, il faudra nécessairement augmenter le portefeuille en vue d'engager des remplaçant·e·s. Compte-tenu du fait que 10% des femmes sont affectées fortement par l'endométriose (chiffre avancé par le gynécologue zurichois Julian Metzler), la probabilité que la remplaçante soit aussi ultérieurement affectée est du même ordre.

Dans la mesure où 200 femmes dans la fleur de l'âge œuvreraient au sein de notre commune, 20 d'entre elles seraient dès lors absentes trois jours durant. Si la moitié des absentes était remplacée par des femmes, 10% des remplaçantes risqueraient de manquer à l'appel du poste momentanément repourvu, soit une femme. On aboutirait donc à 21 femmes qui s'absenteraient durant trois jours: soit un total de 63 jours d'absence sans recours au classique justificatif médical.

Le Parti des Artistes voudrait qu'un salaire minimum soit inscrit dans la loi fédérale suisse. Après le covid-19, il implore de ses vœux la création d'un revenu d'existence pour chaque homme et chaque femme. Il aimerait "suisser" les termes SMIC, RSA (revenu de solidarité active), au sein de notre Confédération.

Jouer de nouveaux droits améliorant les conditions de la femme au sein de l'administration publique, c'est le bouton vert que j'actionnerai tout soudain, excusez-moi la touche verte.

Zahnd Laura (Vert·e·s). Je vais me permettre de rebondir sur certains des arguments qui ont été avancés et d'autres que, j'avoue, j'ai moins vu venir.

À ceux qui estiment que les douleurs incapacitantes liées aux règles ne concernent qu'une minorité, il faut vraiment garder en tête que le peu d'éléments que vous entendez par rapport à cette problématique est justement dû en grande partie au silence qui entoure le sujet. Quand bien même cette problématique ne toucherait qu'une minorité, cela ne veut pas dire qu'elle ne doit pas avoir de droits en conséquence.

Des diagnostics qui passent entre les gouttes, d'accord, mais c'est déjà le cas. Et libérer la parole, c'est un pas de plus pour une meilleure prise en charge.

J'entends mes collègues dire que ce changement n'est pas nécessaire. Oui, en théorie, au niveau du règlement, ce n'est pas nécessaire. Mais il faut voir ce que ce changement peut avoir comme effet dans la réalité du personnel de la Ville.

Je le rappelle encore une fois, les douleurs liées aux règles, sous toutes leurs formes, sont trop souvent un tabou. Cette modification, c'est avant tout une prise de position pour le briser. C'est un rappel à l'ensemble du personnel que ne pas venir travailler car on a des douleurs liées à ses règles est non seulement possible mais aussi parfaitement légitime.

On mentionne que ce changement implique une discrimination envers les femmes. Je ne suis pas d'accord. Une ville qui se positionne ainsi par rapport au congé menstruel, c'est une ville qui traite l'ensemble de ses employé·e·s de manière égale, qui est consciente de la réalité d'une part de son personnel, qui se soucie d'offrir une qualité de vie au travail pour tou·te·s et qui accepte que travailler dans de meilleures conditions, c'est travailler mieux. En d'autres termes, c'est une ville qui se veut exemplaire.

Vote

Le Conseil général décide, par 42 voix contre 13 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 15 de Mmes Laura Zahnd, Margot Chauderna, Giulia Tognola, Leyla Seewer et Ana Teresa Fontes Martins.

Ont voté en faveur de la transmission: 42 Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 13 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 13 Allenspach Christoph (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Les propositions n° 16 et 17 sont rayées du rôle (v. ci-dessous)

B. des postulats

La présidente. Nous arrivons aux deux propositions suivantes pour lesquelles nous avons eu une demande de transformation en postulat. Je vous informe que le Bureau en a discuté et propose d'accepter cette transformation en séance.

Le Bureau a également traité de la recevabilité de ces propositions respectivement postulats et il estime que ces deux postulats seraient recevables. Je compte donc directement ouvrir la discussion sur le fond sur les deux propositions en même temps, nous voterons ensuite séparément chaque postulat.

- n° 128 (anciennement proposition n° 16) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant d'instaurer des contrats de durée indéterminée pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes
- n° 129 (anciennement proposition n° 17) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant d'instaurer des contrats de droit public pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes

Pochon Thierry (Vert-e-s). Cela fait longtemps que la problématique du personnel de l'école des p'tit-e-s artistes a été portée à la connaissance du Conseil général et du Conseil communal. La situation peut paraître peu glorieuse pour l'employeur public qu'est la Ville de Fribourg. Les désormais postulats n° 16 et 17 entendent, suite à l'étude du Conseil communal, améliorer les choses et donner au personnel une situation digne et stable.

Les conditions actuelles mettent le personnel dans une situation parfois très inconfortable. Il s'agit d'emplois précaires, devant souvent être complétés par d'autres emplois à temps partiel. Les conséquences peuvent par ailleurs être très handicapantes (pour certaines démarches, notamment bancaires s'appuyant souvent sur des situation professionnelle et revenu stables). Ne pas connaître son salaire pour la rentrée scolaire prochaine et toute l'année qui suivra est un facteur de stress important (pour l'avoir vécu, je le souhaite à personne). Se voir proposer, une année de plus, pour la dixième fois peut-être, un contrat à durée déterminée, alors que l'on s'implique à fond pour les jeunes dans le cadre d'un super programme de la ville, peut paraître démotivant et sans grande reconnaissance.

Certes, on pourra objecter que le nombre de p'tit-e-s artistes évolue chaque année et qu'en corollaire le taux d'engagement du personnel s'en voit affecté.

Eh bien non, les enseignant-e-s ne sont pas disponibles à l'envi, comme des extras embauchés au gré des circonstances. Ce sont des personnes qualifiées, qui ont besoin comme tout le monde ici de stabilité, tant pour l'exercice de leur métier que pour leurs situations personnelles.

Mettre fin à ces continuel renouvellements de CDD en les transformant en CDI, proposer des contrats non plus considérés de droit privé, mais considérés de droit public, c'est donner à la Ville un statut d'employeur cohérent avec sa politique, et c'est, surtout, donner au personnel de l'Ecole des p'tit-e-s artistes une situation plus digne et plus stable.

Mesdames et Messieurs du Conseil général, au nom de mes co-postulants et co-postulante, je vous remercie de bien vouloir voter la transmission de ces deux postulats.

Rugo Claudio (PA). Propositions ou postulats? Je crois qu'on en a parlé et c'est réglé. Qui d'entre vous aimerait travailler sous contrat de droit privé répété année après année, comme nous le disait M. le conseiller général T. Pochon, de 2009 à 2024?

En ce moment, on vous distribue un article de La Liberté dans lequel il est indiqué que le préfet de la Sarine avait déterminé que dans le cas "Dick-Piller-Zahnd", comme dans tous les autres cas, qu'elles étaient soumises au droit public. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est M. le journaliste Sieber qui l'a écrit en 2009 déjà.

Le préfet Maurice Guillet s'était clairement prononcé en date du 22 septembre sur la nature des contrats liant trois professeuses de l'Ecole des p'tit-e-s artistes, je tairai les noms, à l'employeur Ville de Fribourg concluant qu'il s'agissait bien de contrats de droit public et de durée indéterminée.

Ceci dit, avant la distribution dudit document, j'ai tenté d'obtenir la décision formelle préfectorale, via la préposée cantonale à la transparence et à la protection des données, Mme Martine Stoffel, via le nouveau lieutenant de préfet, M. Patrick Nicolet, ceci en vain.

En conclusion, je vous dévoile les deux jokers que le Parti des Artistes a gardé dans sa manche:

1. Est-on en présence de contrats de durée indéterminée?

La question n° 167 de Mme I. Sob nous avait mis la puce à l'oreille et nul n'est besoin de rappeler les déterminations formulées sur le site de la Ville de Lausanne. Je me réfère à la question n° 167, dont j'ai le lien ici, et j'espère qu'il sera aussi dans le procès-verbal, je vous en épargne la lecture.

(cf. question n° 167, référence: https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Réponse%20à%20la%20question%20no%20167_statut%20contractuel%20Ecole%20p%27tit.e.s%20artistes.pdf)

2. Cela fait 15 ans déjà que l'article de La Liberté relatant la décision préfectorale entrée en force le 22 septembre 2009, comme je vous le disais, répond par l'affirmative. Ce sont des conditions tout à fait normales et ... je vais éviter de lire la conclusion pour que l'on garde un climat serein et que l'on vote oui à ces deux postulats.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL était en accord avec le procédé consistant à requalifier les propositions n° 16 et 17 en postulats. Notre groupe estime toutefois que la marge de manœuvre dont dispose notre législatif, qui est déjà passablement réduite, dans les domaines dans lesquels notre compétence est donnée, que le Conseil communal aurait pu s'abstenir de s'octroyer les pleins pouvoirs. Je précise. En termes de recevabilité, le Conseil communal et le Bureau argumentent pour justifier la non-recevabilité que notre parlement n'aurait pas la compétence de décider des conditions d'embauche des personnes salariées par la Ville. Cet argument paraît totalement fallacieux et est contredit par les nombreuses demandes jugées recevables à ce jour et qui portent sur le congé menstruel, l'indexation des salaires des employé-e-s de la Ville, pour ne citer que ces deux exemples en vue de l'adaptation de la réglementation communale. Notre règlement prévoit à son article 16 alinéa 3 que le principe est celui des rapports de travail de durée indéterminée, et l'exception permettant de déroger à la règle sont les rapports de travail de durée déterminée.

Alors même que certains professeurs ont vu leur CDD se renouveler depuis plus d'une dizaine d'années, comme l'ont soulevé mes préopinants, de mon point de vue personnel de manière illicite les conditions de prolongation des CDD étant particulièrement strictes, nous estimons qu'en tant que parlement nous avons toute la marge de manœuvre pour que cette question soit ne serait-ce

qu'examinée au titre de proposition, mais bon. Sur le fond, étant donné la requalification qui s'est faite à ce jour en postulats, je tiens à rappeler que lors de la session d'hiver dédiée au budget de la commune, notre parlement a accepté la création de postes de conciergerie, par exemple, ou facility management, et a balayé la proposition du groupe libéral-radical d'externaliser les postes au motif que, et je cite la prise de position de la présidente de la Commission financière: "Il est important que notre ville puisse offrir des conditions adaptées à cette catégorie de personnel supérieure à celle que l'on trouve dans l'économie privée". Il y a encore et toujours des nouveaux engagements en Ville de Fribourg. Nous avons pris bonne note que personne n'entendait freiner cette cadence. Alors je vous le demande: que penseriez-vous si vous étiez en poste depuis parfois une décennie et que vous voyiez arriver de nouveaux venus avec des conditions de travail meilleures que les vôtres avec le soutien du législatif, sans aucun intérêt pour votre condition? Nous avons le pouvoir de faire en sorte que ces employés ne soient pas laissés pour compte. Nous vous invitons à soutenir la demande. Notre groupe devrait majoritairement soutenir cette proposition devenue postulat.

Bourrier Hervé (PS). J'ai juste une question de compréhension, car j'ai peur de ne pas avoir tout compris. Les propositions ont été requalifiées en postulats, c'est exact?

La présidente. C'est bien juste, M. H. Bourrier.

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'aurais aimé savoir quelle est la position du Conseil communal vis-à-vis de ces postulats? De plus, j'informe que je respecte l'avis du Bureau, mais je ne le partage pas. C'est un débat que nous n'avons pas pu avoir en groupe et je le regrette. Je ne vais pas m'opposer à la transmission de ces postulats, mais on va voter sur quelque chose que l'on n'a malheureusement pas débattu en groupe.

La présidente. Je constate effectivement que j'ai oublié de donner la parole en premier à M. le syndic. Je comptais le faire à la fin, mais je la lui donne volontiers aussi à ce stade.

Steiert Thierry, syndic. Dans la mesure où il ne s'agit plus de propositions, le Conseil communal n'a pas discuté d'une éventuelle transmission en tant que postulats. Bien sûr, il se serait opposé à la transmission si d'aventure le Conseil général avait conclu à la recevabilité de ces deux instruments parlementaires vu qu'ils ont été transformés en postulats séance tenante. Effectivement, la remarque qui vient d'être faite par M. le conseiller général P.-A. Perritaz est pertinente. Le Conseil communal également n'a bien sûr pas eu l'occasion de réfléchir, de s'exprimer ou de discuter de sa position quant à la transmission de ces instruments en tant que postulats. Vu que ces instruments-là ne sont pas contraignants, il pourra les recevoir pour étude et s'en remet au Conseil général pour ce qui est de la transmission.

Vote 1

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 3 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 128 (anciennement proposition n° 16) de Mme et MM. Claudio Rugo, Mario Parpan, Isabelle Sob et Thierry Pochon.

2021-2026 – Procès-verbal n° 22 de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 janvier 2024

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 8 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Krienbühl David (PLR), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Vote 2

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 3 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 129 (anciennement proposition n° 17) de Mme et MM. Claudio Rugo, Mario Parpan, Isabelle Sob et Thierry Pochon.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 9 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire

La présidente. Lors des séances du 8 novembre 2023 et du 10 janvier 2024, le Bureau a accepté la qualification de tous les autres postulats et les a jugés recevables. Nous les traiterons donc directement sur le fond. M. le syndic vous avez la parole.

[Une alarme s'est déclenchée dans le bâtiment]

Je vais interrompre momentanément la séance puisque nous ne savons pas s'il s'agit d'une alarme ou pas. Veuillez s'il vous plaît quitter le bâtiment et vous diriger vers l'entrée. Merci.

Interruption de la séance

La séance est interrompue à 21.44 heures en raison d'une alarme dans le bâtiment, qui est évacué par sécurité.

Compte tenu de la situation incertaine en termes de sécurité, la séance est levée à 22.15 heures.

Fribourg, le 12 février 2024
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.